

Cotisations 2022/2023

CATEGORIE	SIEGE + ASS. RC	ASS. PERS. FACULTATIVE	COMITE REGIONAL	PART CLUB			TOTAL			
				Base	Ecole	Salles Escalade	Sans AP		Avec A. P.	
							Base	Salle Escalade	Base	Salle Escalade
A1	40,10 €	20,80 €	1,50 €	30,00 €		70,00 €	71,60 €	141,60 €	92,40 €	162,40 €
C1	33,30 €	20,80 €	1,50 €	30,00 €			64,80 €	64,80 €	85,60 €	
E1	27,10 €	17,00 €	1,50 €	27,00 €			55,60 €		72,60 €	
E2	21,40 €	17,00 €	1,50 €	17,00 €	10,00 €		49,90 €		66,90 €	
J1	38,00 €	17,00 €	1,50 €	27,00 €		70,00 €	66,50 €	136,50 €	83,50 €	153,50 €
J2	32,80 €	17,00 €	1,50 €	17,00 €	60,00 €			111,30 €		128,30 €
P1	45,10 €	20,80 €	1,50 €	30,00 €		70,00 €	76,60 €	146,60 €	97,40 €	167,40 €
T1	49,40 €	20,80 €	1,50 €	30,00 €		70,00 €	80,90 €	150,90 €	101,70 €	171,70 €

L'adhésion à l'association Périgord Escalade inclut la licence à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM). Elle est nécessaire à l'accès aux activités et sorties proposées par l'association Périgord Escalade en sites naturels d'escalade.

La cotisation Salles Escalade permet l'accès à l'adhérent, à son conjoint et à ses enfants à la salle de Veyrignac et aux murs d'escalade utilisés par le club.

La cotisation Ecole permet à l'adhérent mineur de participer aux séances et sorties de l'école d'escalade

**LICENCE 2022-2023 - PART FÉDÉRALE PAR CATEGORIE -
TARIFS ASSURANCE et ABONNEMENT L.M.A.**

CATEGORIE	DEFINITION DES CATEGORIES		PART FEDERALE
	DEFINITION	CONDITIONS à remplir au 1 ^{er} janvier 2023	
00	licencié à vie	sur décision exceptionnelle du Comité Directeur de la fédération	0 €
A1	licencié de plus de 65 ans et depuis plus de 10 ans sans interruption	né(e) avant le 01/01/1958 et licencié avant le 01/09/2013	23,80 €
C1	conjoint(e) de licencié dans le même club		17,00 €
E1	enfant de licencié dans le même club de 18 à 24 ans	né(e) entre le 01/01/1999 (inclus) et le 01/01/2005 (exclus)	10,80 €
E2	enfant ou petit enfant de licencié dans le même club de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2005 ou après	5,10 €
J1	jeune de 18 à 24 ans	né(e) entre le 01/01/1999 (inclus) et le 01/01/2005 (exclus)	21,70 €
J2	jeune de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2005 ou après	16,50 €
P1	Professionnel de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM Gardiens de refuge en activité	sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports	28,80 €
T1	licencié de plus de 24 ans	né(e) avant le 01/01/1999	33,10 €

**A la part fédérale ajouter l'assurance Responsabilité civile – Défense Recours
OBLIGATOIRE**

TARIFS ASSURANCES 2022-2023

<i>Responsabilité civile – Défense Recours</i>	OBLIGATOIRE	16,30 €
<i>Assurance de personne (IA) et Assistance-Secours France/Union européenne/Maroc</i>	Facultative	21,30 €
<i>Assurance de Personne (IA) et Assistance-Secours France/Union européenne/Maroc E1, E2, J1 et J2</i>		16,50 €
<i>Individuelle Accident Renforcée</i>	Facultatives et à condition d'avoir souscrit l'Assurance de Personne et Assistance Secours	41,00 €
<i>Individuelle Accident Renforcée pour bénévole (enregistré sur extranet dans les « Fonctions »)</i>		20,00 €
<i>Extension Monde entier</i>		100,00 €
<i>Extension Paralpinisme</i>		300,00 €

TARIFS ABONNEMENT "LA MONTAGNE ET ALPINISME" 2022-2023

- licencié résidant en France	22,00 €
- licencié résidant à l'étranger	27,00 €
- abonné non licencié résidant en France	36,00 €
- abonné non licencié résidant à l'étranger	41,00 €
- vente au numéro	9,00 €

MUTATION

Joindre l'appel individuel de cotisation 2022-2023 (ancien club) ou remplir le formulaire ci-dessous :

_____	_____	_____
N° LICENCE	DATE DE NAISSANCE	NOM

DOUBLE ADHÉSION

Joindre la copie de la licence 2022-2023 fournie par le premier club ou remplir le formulaire ci-dessous :

_____	_____
N° LICENCE	CLE

CHANGEMENT DE CATÉGORIE

NOUVELLE CATÉGORIE _____ Si catégorie C ou E, n° de licence du référent familial _____

OPTIONS D'ADHÉSION

Abonnements aux revues :

- La revue «La Montagne et Alpinisme» (France 22 € / Étranger 27 €)
 Abonnement promotionnel (réservé aux 1 250 premiers abonnés) aux revues La Montagne et Alpinisme et Revue Pyrénéenne (France : 32 € au lieu de 38,25 € / Étranger : 40,75 € au lieu de 47 €)
 Autres revues (se renseigner auprès du club) La revue de mon club envoyée par courriel

Autres Activités Club :

ASSURANCES

- Je déclare avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire de la notice d'information intitulée « LICENCE ASSURANCE - RECAPITULATIFS DES GARANTIES SAISON 2022-2023 » de la FFCAM.
Les assurances attachées à la licence prennent effet dès le versement de la cotisation et cessent au 31 octobre 2023 minuit.
- Je reconnais avoir été informé par la FFCAM de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer, et les frais de recherche et de secours. J'ai pris connaissance de la garantie complémentaire Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM à ses licenciés figurant sur la notice d'information et qui couvre, dans les limites indiquées, **les frais de recherche et de secours, les dommages corporels et l'assistance rapatriement.**
Je certifie avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurances pour les dommages corporels.
- J'accepte** l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc proposée par la FFCAM (cf. notice) au tarif de **21,30 €**, **16,50 €** pour les licenciés de moins de 24 ans au 01/01/2023 (catégories E1, E2, J1 et J2).
- Je refuse** l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc.
En cas de souscription différée, son coût sera majoré de **1 €** pour frais de gestion.
- Je veux** souscrire en plus de l'Assurance de Personne et Assistance Secours France, Union Européenne & Maroc, une assurance Individuelle Accident Renforcée (cf notice) au tarif de **41 €**.
- Je veux** étendre mon assurance complète au Monde Entier (Responsabilité Civile + Assurance de Personne et Assistance Secours) au tarif de **100 €**.
- Je veux** souscrire l'extension Paralpinisme au tarif de **300 €**.
- Licenciés majeurs : j'atteste avoir pris connaissance des recommandations fédérales concernant mon état de santé (https://www.ffcam.fr/certificat_medical.html).**
- Licenciés mineurs : j'atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé (https://www.ffcam.fr/certificat_medical.html), à défaut, je fournis un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de montagne.**

DATE : SIGNATURE _____ Licencié ou représentant légal (pour mineur ou majeur sous tutelle)

L'inscription ne sera effective qu'à la réception du paiement conforme à l'engagement daté et signé

Part fédérale (incluant l'assurance responsabilité civile obligatoire de 16,30 €)		CADRE RÉSERVÉ AU CLUB Votre inscription est à adresser au club :
Cotisation club (éventuel droit d'entrée inclus)		
LICENCE		
Assurance de Personne et Assistance Secours		
Individuelle Accident Renforcée		
Extension Monde Entier		
Extension Paralpinisme		
Magazine La Montagne et Alpinisme		
Abonnement promotionnel aux magazines La Montagne et Alpinisme et Revue Pyrénéenne		
Autres revues		
Mode et date de règlement	Activité club	
	TOTAL	